

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les épreuves d'Education Physique et Sportive du Baccalauréat sont obligatoires, sauf en ce qui concerne les candidats inaptes, bénéficiaires à ce titre d'une dispense. Dans ce cas il convient de faire compléter le certificat médical d'inaptitude (ci-dessous) par un médecin.

Baccalauréat général

Baccalauréat technologique - Série

Nom _____ Prénoms _____

Date de naissance _____

Etablissement (centre d'écrit choisi) _____

Adresse individuelle _____

Adresse électronique : _____ N° Tél : _____

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE

Je soussigné, _____ docteur en médecine,
certifie avoir examiné ce jour M _____

J'atteste qu'il résulte de cet examen que son état de santé entraîne une inaptitude
totale du _____ au _____

A _____, le _____
Signature et cachet du médecin